



SOUS-DIRECTEUR
Père André SENG
Missionnaire Spiritain

PAROISSE
10-0001-2024
L'ÉVÊQUE



UNIVERSITE DE LUBUMBASHI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

B.P : 1825

LUBUMBASHI



**LA THEORIE DE LA MUTANGAETHIQUE COMME PARADIGME
ECOLOGIQUE
CONTRIBUTION A L'ECOSOPHIE**

Par NSENGA Nkenye André

Diplômé d'études Approfondies en Philosophie

Thèse présentée et soutenue publiquement en vue
de l'obtention du Grade de Docteur en
Philosophie.

Promoteur : MPALA Mbabula Louis

Professeur ordinaire

Co - Promoteur : AMURI-MPALA Lutebele

Professeur Emérite

Membre : OKIN Zung

Professeur Associé

10 octobre 2026

Monsieur le Président du Jury,

Messieurs les Membres du Jury,

Notre dissertation doctorale a pour titre *La théorie de la Mutangaéthique comme paradigme écologique. Contribution à l'écologie.*

Notre dissertation doctorale est d'un intérêt à la fois scientifique, social, économique et personnel.

Nous sommes partis d'une **question de recherche**, à savoir *quelle est l'essence de la théorie de la Mutangaéthique pour être suggérée comme source du nouveau paradigme écologique ?* Celle-ci est en harmonie avec deux questions secondaires :

1. A quelles conditions la conversion du regard écologique peut-il avoir lieu et comment penser les nouvelles relations entre développement humain, respect de la nature et fonctionnement démocratique pour une gestion équilibrée et responsable de la forêt lega ?
2. Comment les savoirs endogènes lega peuvent-ils s'inscrire dans une synergie d'actions avec les exigences de la modernité en vue de la sauvegarde des forêts lega ?

A la question de recherche, nous avons proposé la réponse ou l'hypothèse suivante : Les proverbes *lega* contenus dans le *Mutanga* sont en lien avec la nature et fournissent des principes universels pour faciliter le règlement des problèmes écologiques mondiaux de la planète. De ce fait, les écologistes modernes peuvent s'inspirer des systèmes de gestion des ressources renouvelables développés par le peuple *lega*, et africain en général, pour traiter efficacement les problèmes écologiques. Voilà l'essence de la théorie de la *Mutangaéthique* pour être suggérée comme source du nouveau paradigme écologique (de par le principe d'intelligibilité, la logique d'inclusion et non d'exclusion, etc.).

A la deuxième question, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle la conversion du regard écologique ne pouvait avoir lieu que lorsque, dans ses relations avec les autres membres de la nature, l'homme cessait d'être le maître de la nature pour se considérer comme une partie du tout (nature).

La troisième hypothèse, en lien à la troisième question, a consisté à préciser que pour maintenir une gestion et une exploitation durables de leurs différentes ressources naturelles, le peuple *lega* a développé des connaissances traditionnelles en matière d'utilisation

et de conservation du patrimoine naturel. Et ces connaissances peuvent contribuer à réorienter les sociétés technologiquement avancées vers des pratiques moins nocives pour l'environnement. Ainsi, la connaissance écologique traditionnelle africaine et la connaissance scientifique ont beaucoup de choses en commun pour la sauvegarde des forêts *lega* et de la planète, en général.

De ces hypothèses proposées découle notre **THESE** : la ***Mutangaéthique*** comme l'héritage culturel *lega* peut servir de soubassement, dans un cadre concerté avec la techno-science, à un nouvel ordre écologique. En effet, l'humus culturel *lega* est l'une des conditions de possibilité de la participation responsable de l'homme *lega* et africain, en général, à un nouvel ordre écologique universel et de manière particulière, à la sauvegarde du patrimoine culturel en Afrique.

Pour confirmer nos hypothèses de travail et bien soutenir notre Thèse, nous avons recouru à la triangulation méthodologique faite de la méthode génétique, la méthode herméneutique, la méthode dialectique et la méthode prospective incluant la méthode critique.

Comme outils de recherche ou techniques de recherche pour récolter et traiter les données, nous avons fait appel à l'analyse documentaire et celle des images et à l'entretien.

Pour ne pas naviguer à vue, nous avons limité notre dissertation doctorale au domaine philosophique de l'écophilosophie à partir de notre tradition africaine (les proverbes *lega*) tout en oubliant pas les approches multiculturelles et interdisciplinaires pour mieux traiter les problèmes écologiques mondiaux en général et des forêts de *Bulega* en particulier. Notre travail, tout en étant interdisciplinaire, se situe donc dans le champ de la philosophie de la nature.

Afin de mener notre dissertation doctorale à bon port, nous avons articulé notre travail en trois parties.

Monsieur le Président,

La première partie de notre thèse a été consacrée à l'analyse des causes lointaines et proches de la crise écologique. Elle a été structurée en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous avons, dans un premier temps, défini quelques concepts clés pour la meilleure compréhension du sujet de la dissertation doctorale. Dans un second temps, nous avons planté le décor en soulevant la problématique écologique, conséquence des activités de l'homme sur son environnement, et occasion de penser à nouveaux frais les rapports entre l'être humain et la nature.

C'est ainsi que, dans le deuxième chapitre, nous avons analysé les causes lointaines de cette crise écologique en parcourant quelques philosophies et idéologies de l'antiquité grecque et de la chrétienté moyenâgeuse qui ont jeté les bases de la domination de l'homme sur la nature.

La question du rapport de l'homme avec la nature a été déjà une préoccupation des philosophes de l'Antiquité grecque. Socrate centre sa philosophie en se détournant de la connaissance de la nature. Dans la même perspective que Socrate, Protagoras consacre le relativisme subjectiviste radical en soutenant que *L'homme est la mesure de toute chose*.

Platon instaure la dichotomie entre l'intelligible et le sensible conduisant l'homme à la déconsidération du cosmos. Les hédonistes, cherchant à satisfaire leurs désirs et plaisirs, exploitent la nature jusqu' à la dénaturer.

La tradition judéo-chrétienne du Moyen-âge atteste deux tendances, l'une favorable à la protection de l'environnement (principe d'intendance), l'autre favorable à la domination de celui-ci prenant ainsi l'exact contrepied de la téléologie aristotélicienne. Pour saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, la nature n'a pas de valeur intrinsèque, n'a pas de fin en soi, n'est pas une valeur pour elle-même ; sa finalité se trouve en Dieu. Saint Augustin considère la nature comme pur objet d'utilisation, objet de l'*uti*. La relation de jouissance, le *frui*, qui caractérisait l'antiquité, est réservée au rapport homme-Dieu. La nature devient le domaine du faire de l'homme, le domaine de la poursuite des buts de l'homme ; il n'existe pas de considérations immanentes à la nature. Ce ministère de jouissance dont l'homme est institué se donne à voir à travers les récits mythiques de la création. Saint Thomas, quant à lui, soutient que l'homme seul possède une valeur réelle, parce que créé à l'image de Dieu, les autres êtres ne sont qu'à son service.

La nature qui était sacrée dans l'ancien monde païen et dans l'Orient ancien est devenue désacralisée dans l'antiquité grecque et dans la civilisation chrétienne. On assiste alors à l'inversement de rapport homme-nature entérinant la domination des humains sur l'environnement naturel. Cette chrétienté médiévale constitue de branches dont vont se servir les modernes pour accentuer la domination de la nature par l'homme.

La Modernité, objet du troisième chapitre, s'est penchée, non seulement sur le rapport homme-nature, mais aussi et surtout sur les actes techniques dans l'environnement naturel. Descartes considère l'homme comme un être supérieur aux animaux et aux choses naturelles. La nature, qui comprend également les animaux, constitue un ensemble d'objets à

la disposition des êtres humains. Les êtres humains sont là pour maîtriser le monde et pour soumettre tous les êtres, vivants ou non vivants, à leur service.

C'est dans cette optique que Kant soutient que la nature ne se respecte que dans la mesure où elle permet la survie de l'humanité. Son éthique distingue, de ce fait, le registre des fins du registre des moyens. La nature participe du registre des moyens qui doivent être respectés dans la mesure où ils contribuent au bien-être des humains. L'homme est considéré comme la seule fin en soi ; et le reste des êtres de la nature ne sont que de purs moyens en vue du bonheur humain. Il est le seul être qui a une dignité, une valeur intrinsèque et qui mérite d'être respecté.

Enfin, le capitalisme, mettant l'accent sur la seule sphère économique, consacre l'exploitation de l'ouvrier par le capitaliste, ouvrant ouvertement la porte à l'injustice sociale. De plus, en rompant, au fil de temps, le caractère harmonieux du métabolisme entre l'humain et la nature, le capitalisme provoque de graves déséquilibres écologiques dans le monde.

Tout compte fait, ces traditions philosophiques, que nous venons d'étudier, ont balisé et balisent encore la voie de la crise écologique sous toutes ses formes. Cette crise, que le monde entier connaît, tire la sonnette d'alarme sur la nécessité de repenser notre rapport au monde naturel, et suscite un vif débat sur ce qu'on appelle **l'éthique environnementale**, laquelle a donné naissance à de diverses tendances. Ces dernières constituent, ainsi, l'objet de notre **deuxième partie**.

Monsieur le Président,

Cette **deuxième partie** a été consacrée à l'analyse de différentes éthiques environnementales. En effet, après avoir relevé et analysé, dans la première partie, les causes lointaines et proches de la crise écologique dues, pour la plupart de cas, au divorce du partenariat homme-nature et à l'agir technologique de l'homme sur l'environnement, nous avons présenté, dans le quatrième chapitre intitulé **le statut moral de la nature**, les réponses apportées à cette crise par les éthiques de la préservation de la nature. Ces dernières sont basées sur le respect de la nature et la responsabilité que nous avons à pouvoir la protéger. Il s'agit du biocentrisme, dont Paul Taylor et Hans Jonas sont les ténors, de l'écocentrisme d'Aldo Leopold.

Contrairement à l'éthique anthropocentrique de l'environnement qui met l'homme au centre de l'univers accordant à la nature une valeur instrumentale, et à l'utilitarisme qui élargit les frontières des êtres qui doivent être protégés aux **animaux** susceptibles de plaisir

et de douleur (peine), le biocentrisme, avec Paul Taylor, étend la frontière des êtres qui doivent protégés aux **plantes**. Tous les êtres vivants méritent respect et dignité en vertu de leur valeur intrinsèque et non en raison de leurs services aux humains.

Les écocentristes (A. Leopold), à leur tour, étendent la frontière jusqu'à inclure les êtres non-vivants parmi ceux qui doivent être protégés. Ils soutiennent que c'est le Tout, c'est-à-dire, c'est l'ensemble des écosystèmes qui est sujet moral.

Dans la même dynamique, Hans Jonas, en plus de la valeur intrinsèque, introduit la valeur morale qui en appelle à la conscience morale en tant que sentiment de responsabilité devant le mal écologique causé par l'agir de la civilisation technologique. Il sort du registre du respect pour le registre de la responsabilité, la responsabilité, non seulement envers la génération présente, mais aussi à l'égard de la génération future. Celle-ci a aussi le droit d'exister en trouvant un environnement sain.

Si du point de vue éthique, les penseurs de l'écologie profonde ont apporté leur réponse à la crise écologique en considérant la nature comme sujet moral et en fondant la défense de la nature sur la valeur intrinsèque parce que la nature est précieuse et importante, indépendamment de ce qu'elle peut apporter aux humains, le cinquième chapitre, intitulé **le statut juridique de la nature**, a cerné la position des juristes face au désastre écologique et porte sur le débat de la reconnaissance et de la non-reconnaissance de la personnalité juridique de la nature.

Le premier point de ce chapitre a examiné les systèmes juridiques classiques occidentaux. Nous y avons remarqué que traditionnellement, la nature est traitée comme une chose ou un ensemble de ressources que les humains (sujets de droits) peuvent posséder et utiliser. Le droit de l'environnement, dans ce cadre, vise à réglementer l'utilisation de ces ressources et à protéger l'environnement pour les générations futures ou dans l'intérêt de l'humanité, mais pas pour la nature elle-même.

Cette conception juridique anthropocentrique ravalant la nature au statut d'objet a été aussi à la base de la dégradation de la nature. Face à ces ordres juridiques occidentaux et modernes, un mouvement juridique mondial estime que pour préserver la nature en voie d'extinction, il est convenable d'élargir le statut juridique, non seulement aux humains, mais aussi à la nature. Bien que la nature ne puisse se défendre ni exprimer ses intérêts, elle peut néanmoins être représentée indirectement en justice par les citoyens ou les ONG, comme le prévoit la convention d'Aarhus en Europe.

Le second point de ce chapitre a abordé la question du statut juridique de nos responsabilités qui est défini par le code civile et pénal. La responsabilité civile impose de réparer les dommages, tandis que la responsabilité pénale sanctionne les infractions (amendes ou prison pour le crime et le délit). Cette responsabilité juridique moderne porte sur les actes présents et est fondée sur les obligations passées et présentes (imputation).

Ce paradigme juridique moderne de la responsabilité a été remplacé par la responsabilité prospective proposée par Hans Jonas. Ce dernier oppose à la responsabilité juridique qui porte sur les actes présents et qui est fondée sur les obligations passées ou présentes, une responsabilité dont la source se trouve dans le futur et qui oblige dans le présent.

Dans le troisième point, Hans Jonas s'est mis à remettre en cause cette imputation juridique ou cette manière d'envisager la responsabilité en droit. La première remise en cause porte sur le sujet et l'objet de la responsabilité. D'après Jonas, le sujet de la responsabilité, ce n'est pas l'homme, mais l'homme en tant qu'individu et en tant que collectivité. Et l'objet de la responsabilité est, non seulement l'individu, mais aussi tout ce qui est faible, fragile, c'est-à-dire le vulnérable, le périssable, non seulement actuels mais aussi futurs. La deuxième remise en cause de Jonas a porté sur les obligations : obligations d'assurer l'existence d'un monde habitable, l'obligation d'assurer l'existence de l'humanité et celle de préserver la condition de l'homme. La troisième remise est celle de la proximité du local (les dommages transfrontaliers, par exemple) et du temporel (la pollution des effets à retardement).

Son éthique de responsabilité avec son impératif catégorique trouvera bon écho dans des débats actuels sur le développement et l'environnement, objet de notre sixième chapitre. Nous avons, d'abord, interprété les trois obligations de Jonas en rapport avec les réponses apportées par le droit international de l'environnement et les instances internationales sur le changement climatique, l'environnement et le développement. Ensuite, nous avons relevé le principe de précaution qui est la traduction de l'éthique de la responsabilité de Jonas au niveau politique. Enfin, nous avons montré que ce principe de précaution a laissé, depuis 1970 jusqu'à nos jours, des traces indélébiles sur le principe de base de développement durable, développement à même de répondre aux besoins des générations présentes sans pouvoir hypothéquer le bien-être des générations futures.

Le développement qui s'appuie sur l'unique aspect économique est de faible durabilité, mais le développement de forte durabilité est celui qui tient en compte l'aspect économique, l'aspect social et l'aspect environnemental, donc un développement qui s'appuie

sur le rapport harmonieux entre humain et la nature, à même de réduire, pourquoi pas stopper la crise écologique.

C'est dans cette vision que s'inscrit notre contribution dans cette dissertation doctorale. Un développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans hypothéquer le bien-être des générations futures. Il allie l'économique, le social et l'environnemental et est capable de concilier le souci humain et le souci environnemental : écodéveloppement.

Le développement durable est un impératif pour l'Afrique, en général, et pour le lega, en particulier. Les proverbes lega du Mutanga peuvent contribuer au développement de l'Afrique, non pas en empruntant la voie de l'idéologie occidentale des sciences et des techniques, mais en adoptant une méthode ancestrale qui utilisait des techniques non polluantes et plus respectueuses de l'environnement et de ses composantes.

Au regard de la crise écologique dans le Bulega et dans le monde, nous avons senti l'urgence et l'exigence de relire notre vécu et notre passé. Nous avons estimé que notre héritage culturel peut servir de soubassement, dans un dialogue avec la modernité technoscientifique, à un nouvel ordre écologique.

Monsieur le Président,

Dans **la troisième partie**, son septième chapitre, intitulé **la cosmovision lega et le mal écologique**, a consisté à présenter sommairement la cosmovision lega face au mal écologique. Deux points ont été sous examen. Le premier s'est penché sur la présentation du peuple Lega et de sa cosmovision écocentrique. Les Lega sont des Bantu parlant le Kilega et habitant le Bulega, à l'Est de la République démocratique du Congo. Ils ont mis au point une philosophie de l'harmonie ou de symbiose avec la nature.

Dans le deuxième point, nous avons montré que cette relation harmonieuse entre l'humain et la nature a été profondément favorisée par le droit traditionnel. Celui-ci a joué un rôle prépondérant dans la préservation de l'environnement, et ce à travers ses normes et ses institutions qui ont concouru et peuvent encore concourir aux politiques publiques en matière de la gestion, de la préservation en définissant les conditions d'accès à la terre et les modes d'exploitation des ressources naturelles.

Le troisième point s'est focalisé sur la crise écologique dans le Bulega depuis la période de la colonisation jusqu'à nos jours. Cette crise a été déclenchée avec l'irruption du

modernisme, du fait de la colonisation, dans les institutions coutumières, entraînant ainsi le conflit entre la loi et la coutume. La coutume lega, en matière de la gestion environnementale, est prise en otage par les institutions socio-politico-juridiques modernes. Tous les biens traditionnels relevant de l'environnement naturel (flore, faune, relief et hydrographie) sont tantôt domanialisés, tantôt répertoriés dans la catégorie d'espèces en voie de disparition. Ces espèces font désormais partie du patrimoine national ou mondial échappant aux populations locales forestières ou riveraines à tel point que les ayants droit ne bénéficient d'aucun avantage.

Avec l'avènement du système politico-socio-religieux occidental et des logiques économiques modernes, l'ordre écologique traditionnel a perdu une partie de son dynamisme ancestral causant un mal écologique à deux postures : la posture sociale qui a créé la pauvreté et l'injustice à travers les travaux inhumains imposés aux Lega non seulement par les Arabes mais aussi par les Colons occidentaux. La seconde posture est économique. Celle-ci a contribué à la surexploitation de la nature qui n'était vue que du point de vue mercantile (commerce des ivoires et arbres produisant le caoutchouc...). Ces deux postures ont entraîné des conséquences culturelles (perte du savoir traditionnel), sociales (apatride et marginalisation), politico-juridique (au nom de la colonisation, les normes et institutions ont été marginalisées, méprisées si bien que les structures sociales endogènes ont vu leur pouvoir s'effriter ; et leur relégation a causé la perte du caractère sacré pour apparaître désormais comme des biens ordinaires pouvant faire l'objet de transaction contractuelle).

Après l'indépendance, les pères fondateurs de la République démocratique du Congo ont choisi de marginaliser les institutions au profit d'institutions modernes, sécularisées, d'origine occidentales (gouvernement, provinces, mairie, territoire, secteur, groupement, village). Au nom du développement économique, l'Etat moderne a modifié les traditions et croyances des communautés locales et leur conception de l'espace forestier. Les plans de regroupement des villages ont été définis le plus souvent sans tenir compte des pratiques coutumières des gestions des ressources naturelles. Les autorités coutumières, gestionnaires des terres et des forêts, ont été écartées et isolées par l'administration moderne. Malgré le soupçon de la modernité et la naissance des idéologies religieuses, on a remarqué que les conceptions d'une nature totalement désacralisée n'ont pu s'imposer à la culture lega.

Ainsi avons-nous estimé que l'avenir des terres et des forêts des Lega tirillés entre la modernité et l'ancestralité passe par la complémentarité ou le dialogue entre la rationalité écologique moderne et les savoirs écologiques traditionnels lega. C'est à cette intégration de deux rationalités que se situe notre théorie de la Mutangaéthique, objet de notre

huitième chapitre. Nous avons estimé que dans le Bulega et en Afrique en général, une bonne gestion et une véritable préservation des ressources naturelles ne peuvent être pensées sans recours aux traditions.

La Mutangaéthique est une théorie de la préservation de la nature face au danger de la technologie. Elle prône la préservation de la nature par l'éducation à l'environnement à travers les proverbes dans le but de ressusciter la conscience écologique. Nous avons pensé qu'on peut réconcilier la rationalité écologique traditionnelle de la société lega avec la rationalité écologique des sociétés modernes pour un nouvel ordre écologique.

Pour y parvenir, nous avons d'abord recouru au Mutanga qui est une corde de la sagesse lega. A partir de certains objets symboliques contenus dans la Mutanga et derrière lesquels, nous avons tiré quelques proverbes et leur signification morale, nous avons pu dégager une éthique de la préservation de la nature à travers les normes, croyances, coutumes et interdictions : **La Mutangaéthique**.

Dans un deuxième moment, nous avons montré que le défi que la Mutangaéthique veut relever consiste à montrer que toutes les cultures sont potentiellement promotrices des valeurs écosociales et ont des idéaux communs à poursuivre et à partager. La solution à la crise écologique dépend de cette rencontre des rationalités : puisque la crise écologique est globale, sa solution exige que nous ayons une pluralité des visions du monde traditionnelles renouvelées et des éthiques environnementales associées. Pas de différence entre unicité et pluralité, local et global. Chacune des visions du monde, avec ses éthiques associées, peut cristalliser l'éthique environnementale dans le langage particulier d'une tradition culturelle locale. Pensons toujours globalement pour agir localement. On pourrait aussi penser localement autant que globalement. La pensée globale et celle dite locale sont des notes d'une seule et unique corde. La Mutangaéthique oscille dans l'entre-deux de la tradition et de la modernité. La rationalité écologique traditionnelle lega et la rationalité technologique économique de la Modernité sont deux tendances de l'éthique environnementale qui s'opposent, mais qui, dans leur opposition, sont conviés à s'ouvrir et à apprendre mutuellement pour la sauvegarde de la nature et de leur propre survie, objet de notre neuvième chapitre.

Dans ce dernier chapitre, nous avons démontré que la Mutangaéthique est **une contribution à l'écosophie**. Dans un premier lieu, nous avons ressorti les apports de la rationalité écologique traditionnelle lega à la rationalité environnementale moderne. Il s'est agi des valeurs écologiques, dégagées des proverbes contenus dans le Mutanga, qui sont conformes

à la problématique environnementale actuelle ou à l'écophilosophie et dont les environnementalistes modernes peuvent s'en inspirer : des valeurs de l'interrelation et de l'interdépendance des êtres, de la solidarité, de la fraternité universelle, de la sacralité de la vie, de la prévoyance et de la prudence, de la modération et de la sobriété, de la responsabilité et de la participation.

En deuxième lieu, nous avons présenté les limites de cette rationalité écologique traditionnelle *lega*. Dans cette perspective, nous avons également relevé les valeurs dont les *Lega* peuvent tirer de la rationalité écologique moderne.

La Mutangaéthique se donne ainsi la mission de baliser le chemin de la communion entre l'éthique de la civilisation technologique et l'éthique écologique traditionnelle *lega*. Le peuple *Lega*, en particulier et africain, en général, pris entre les eaux sans savoir à quelle rive il faut accoster, est convié à osciller entre les deux pôles : ne pas rejeter indûment l'anthropocentricité de la technoscience en dépit de son agora de déprédation avec l'indigène et pauvre *Lega*.

Le rejet trop rapide de l'anthropocentrisme comme inutile accentue de plus en plus le schéma dualiste dans lequel valeur intrinsèque et valeur instrumentale sont en totale opposition, ce qui n'apporte aucune plus-value à la protection concrète de la Nature. Les *Lega* ont aussi besoin de la nature pour se développer. S'ils veulent tenir compte des générations futures, ce développement doit se faire dans l'entre-deux de l'artifice-nature, dans ce champ de transformation réciproque.

Il n'est plus donc besoin de rejeter l'une et de prendre l'autre, mais de les articuler. C'est dans ce cadre que nous avons proposé, en troisième lieu, quelques articulations ou intégrations de ces deux rationalités. En voici quelques-unes :

- La création d'un Mutanga glocal, c'est-à-dire un Mutanga qui englobe le global et le local,
- L'intégration de l'agriculture biologique à l'agriculture conventionnelle,
- L'intégration de la rationalité écologique traditionnelle *lega* et de la rationalité technico-économique dans le processus de reboisement ou reforestation,
- L'intégration de deux rationalités dans l'élaboration de zones ou aires protégées,
- L'intégration de deux rationalités dans le cas de la médecine *agro-vétérinaire*.

C'est dans l'entre-deux ou dans le **GLOCAL** (mot composé de **GLOBAL** ET **LOCAL**) que nous pensons que la préservation de la nature pourrait se faire.

De tout ce qui précède, l'on aura compris que notre dissertation doctorale aura à se parfaire avec des recherches ultérieures qui auront pour ambition de visiter d'autres traditions qui protègent la Nature et qui ont un message à transmettre à toutes les nations quant à ce.

Monsieur le Président du Jury,

Messieurs les Membres du Jury,

Permettez-nous de nous acquitter d'un agréable devoir, celui de remercier notre commission d'encadrement chapeautée par notre Promoteur, le Professeur Ordinaire Louis Mpala Mbabula. Nous remercions notre Père provincial qui nous a permis de poursuivre nos recherches doctorales. Que nos parents, nos frères et sœurs soient dignes de notre considération car ils sont toujours à nos côtés pour nous encourager. Que toutes les personnes qui sont venues pour nous accompagner en ce jour mémorable soient remerciées pour leur soutien.

Monsieur le Président, nous avons dit et nous vous remercions.